JCB/HO **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2015-1237 /PRES-TRANS/PM/ MATD portant ouverture de la campagne électorale pour l'élection du Président du Faso du 29 novembre 2015.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, VISALF Nº 0,2052 PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

la Constitution; $\mathbf{v}\mathbf{u}$

la Charte de la Transition VU

le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre VU nomination du Premier Ministre;

portant le décret n°2015-892/PRES-TRANS/PM du 19 juillet VU remaniement du Gouvernement;

la loi n°14-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral, ensemble ses \mathbf{VU} modificatifs;

la loi nº 015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, VU organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication ;

le décret n°2011-509/PRES/PM/MATDS du 02 août 2011 portant nomination VU des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI);

le décret n°2011-510/PRES/PM/MATDS du 09 août 2011 portant nomination VÜ du Président et des Vice-présidents de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI);

VU le décret n°2015-1665/PRES-TRANS/PM/MATDS du 28 octobre 2015 portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection du Président du Faso le 29 novembre 2015;

VU le décret n° 2015-985/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 17 août 2015 portant attributions des membres du Gouvernement;

rapport du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation; Sur

Conseil des Ministres de la Transition entendu en sa séance du 28 octobre Le 2015;

DECRE<u>TE</u>

ARTICLE 1:

Conformément aux dispositions de l'article 137 du Code électoral, la campagne électorale en vue du premier tour de l'élection du Président du Faso est ouverte le dimanche 08 novembre 2015 à zéro heure. Elle prend fin le vendredi 27 novembre 2015 à vingt-quatre heures.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 03 | novembre 2015

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Dégentralisation

Youssouf OUAX (ARA